

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-quatre
le MARDI 2 AVRIL à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 18 Mars 2024
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2024/16

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. LELIEVRE Serge (proc. M. GUCHE Francis), Mme LAMIABLE Murielle (proc.
Mme BERQUEZ Marie-Laurence), Mme QUENON Sophie (proc. M. EVRARD
Dominique), M. DUBIEZ Francis (proc. Mme MAGNIER Juliette), M. GUILBERT
Richard (proc. M. MONBAILLY Vincent), absents excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

OBJET : TARIFS POUR LE GALA DE DANSE

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Gala de
Danse de l'Ecole Municipale aura lieu le Samedi 1^{er} Juin 2024.

Elle propose de fixer les tarifs d'entrée suivants :

- Enfants de moins de 4 ans : **gratuit**,
- Enfants de 4 ans à 12 ans : **4 Euros**,
- A partir de 12 ans : **7 Euros**.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité,
cette proposition.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 03/04/2024
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 03 AVR. 2024
et publication ou notification
du 03 AVR. 2024



Le Maire,
Joëlle DELRUE



